

RCS : TOULOUSE

Code greffe : 3102

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de TOULOUSE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2009 B 02174

Numéro SIREN : 513 633 735

Nom ou dénomination : AD2

Ce dépôt a été enregistré le 14/02/2023 sous le numéro de dépôt B2023/002707

Désignation de l'entreprise : <b>AD2</b>		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * <b>12</b>						
Adresse de l'entreprise : <b>9 AVENUE DE TOULOUSE</b>		Durée de l'exercice précédent * <b>12</b>						
Numéro SIRET * <b>5 1 3 6 3 3 7 3 5 0 0 0 3 2</b>		Néant <input type="checkbox"/> *						
		Exercice N, clos le, <b>30/06/2022</b>						
		N-1 <b>30/06/2021</b>						
		Brut <b>1</b>						
		Amortissements, provisions <b>2</b>						
		Net <b>3</b>						
		Net <b>4</b>						
<b>ACTIF IMMOBILISE *</b>								
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	Capital souscrit non appelé (I)	AA						
	Frais d'établissement *	AB		AC				
	Frais de développement *	CX		CQ				
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	8 874	AC	6 624	2 250	3 874	
	Fonds commercial (1)	AH		AI				
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK				
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM				
	Terrains	AN	20 000	AC		20 000	20 000	
	Constructions	AP	30 000	AC	5 367	24 633	26 133	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	176 250	AS	80 823	95 426	69 490	
	Autres immobilisations corporelles	AT	248 072	AU	155 709	92 363	132 810	
	Immobilisations en cours	AV		AW				
	Avances et acomptes	AX		AY				
	<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)</b>	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT			
Autres participations		CU		CV				
Créances rattachées à des participations		BB		BC				
Autres titres immobilisés		BD		BE				
Prêts		BF		BG				
Autres immobilisations financières *		BH	14 949	BI		14 949	14 949	
<b>TO TAL (II)</b>		BJ	498 145	BK	248 522	249 622	267 256	
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>STOCKS *</b>	Matières premières, approvisionnements	BL	51 820	BM		51 820	42 820
		En cours de production de biens	BN	10 494	BO		10 494	
		En cours de production de services	BP		BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS			
		Marchandises	BT		BU			
	<b>CREANCES</b>	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	(38 976)	BW		(38 976)	3 203
		Clients et comptes rattachés (3) *	BX	453 079	BY		453 079	222 545
		Autres créances (3)	BZ	153 112	CA		153 112	195 192
	<b>DIVERS</b>	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC			
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....)	CD	108 281	CE		108 281	16 843
Disponibilités		CF	99 571	CG		99 571	100 494	
<b>Comptes de régularisation</b>	Charges constatées d'avance (3) *	CH		CI			3 143	
	<b>TO TAL (III)</b>	CJ	837 381	CK		837 381	584 240	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW						
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM						
Ecarts de conversion actif * (VI)		CN						
<b>TO TAL GENERAL (I à VI)</b>		CO	1 335 526	IA	248 522	1 087 004	851 496	
Renvois : (1) Dont droit au bail				CP	13 455	(3) Part à plus d'un an	CR	23 079
Clause de réserve de propriété : *								
Immobilisations :								
Stocks :								
Créances :								

*Certifié conforme et payé  
B. Gadatou  
ar.*

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise <b>AD2</b>		Néant <input type="checkbox"/>		
		Exercice N	Exercice N-1	
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : .....8.000..... )	DA	8 000	8 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecarts de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK )	DC		
	Réserve légale (3)	DD	800	800
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	215 385	180 318
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> B1 )	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <input type="checkbox"/> EJ )	DG		
	Report à nouveau	DH		
	<b>RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	DI	<b>50 730</b>	<b>55 068</b>
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	<b>TOTAL (I)</b>	DL	<b>274 915</b>	<b>244 185</b>
<b>Autres fonds propres</b>	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	<b>TOTAL (II)</b>	DO		
<b>Provisions pour risques et charges</b>	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	<b>TOTAL (III)</b>	DR		
<b>DETTES (4)</b>	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	291 359	129 127
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI )	DV		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	2 157	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	358 293	250 761
	Dettes fiscales et sociales	DY	132 679	210 876
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	4 300	7 771
Autres dettes	EA	23 301	8 775	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
<b>TOTAL (IV)</b>	EC	<b>812 088</b>	<b>607 311</b>	
Ecarts de conversion passif *	(V)	ED		
<b>TOTAL GENERAL (I à V)</b>	EE	<b>1 087 004</b>	<b>851 496</b>	
<b>RENOIS</b>	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	572 572	559 942	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			

## 2053 - Détail des produits et charges sur ex. antérieurs au 30/06/2022

Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Charges antérieures	Produits antérieurs
<b>Totalisation</b>		

**NEANT**

Désignation de l'entreprise <b>AD2</b>										Néant <input type="checkbox"/>				
CADRE A	IMMOBILISATIONS					Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations						
								Concues à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste				
										1	2	3		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement <b>TOTAL I</b>					CZ		D8		D9				
	Autres postes d'immobilisations incorporelles <b>TOTAL II</b>					KD	21 107	KE		KF	1 183			
CORPORELLES	Terrains					KG	20 000	KH		KI				
	Constructions	Sur sol propre		[ Dont Composants	L9	KJ	30 000	KK		KL				
		Sur sol d'autrui		[ Dont Composants	M1	KM		KN		KO				
	Installations générales, agencements * et aménagements des constructions		[ Dont Composants	M2	KP		KQ		KR					
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		[ Dont Composants	M3	KS	134 145	KT		KU	54 427				
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *			KV	37 236	KW		KX	2 331				
		Matériel de transport *			KY	169 747	KZ		LA	2 878				
		Matériel de bureau et mobilier informatique			LB	50 618	LC		LD	2 524				
	Emballages récupérables et divers *			LE		LF		LG						
	Immobilisations corporelles en cours					LH		LI		LJ				
	Avances et acomptes					LK		LL		LM				
	<b>TOTAL III</b>					LN	441 747	LO		LP	62 160			
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G		8M		8T				
	Autres participations					8U		8V		8W				
	Autres titres immobilisés					1P		1R		1S				
	Prêts et autres immobilisations financières					1T	14 949	1U		1V				
<b>TOTAL IV</b>					LQ	14 949	LR		LS					
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)</b>					ØG	477 802	ØH		ØJ	63 343				
CADRE B	IMMOBILISATIONS					Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence				
						par virement de poste à poste	par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence							
										1	2	3	4	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement <b>TOTAL I</b>					IN		CØ		DØ		D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles <b>TOTAL II</b>					IO		LV	13 415	LW	8 874	1X		
CORPORELLES	Terrains					IP		LX		LY	20 000	LZ		
	Constructions	Sur sol propre			IQ		MA		MB	30 000	MC			
		Sur sol d'autrui			IR		MD		ME		MF			
		Inst. gales, agencés et am. des constructions			IS		MG		MH		MI			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels					IT		MJ	12 323	MK	176 250	ML		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencés, aménagements divers			IU		MM		MN	39 568	MO			
		Matériel de transport			IV		MP	2 226	MQ	170 399	MR			
	Matériel de bureau et informatique, mobilier			IW		MS	15 037	MT	38 105	MT		ML		
	Emballages récupérables et divers *			IX		MV		MW				MX		
	Immobilisations corporelles en cours					MY		MZ		NA		NB		
Avances et acomptes					NC		ND		NE		NF			
<b>TOTAL III</b>					IY		NG	29 586	NH	474 321	NI			
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence					IZ		ØU		M7		ØW		
	Autres participations					IØ		ØX		ØY		ØZ		
	Autres titres immobilisés					I1		2B		2C		2D		
	Prêts et autres immobilisations financières					I2		2E		2F	14 949	2G		
<b>TOTAL IV</b>					I3		NJ	14 949	NK	14 949	2H			
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)</b>					I4		ØK	43 001	ØL	498 145	ØM			

5 bis

**TABLEAU DES ÉCARTS DE REEVALUATION  
SUR LES IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES**

DGFIP N° 2054 bis 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Exercice N clos le : 3 | 0 | 0 | 6 | 2 | 0 | 2 | 2

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : AD2

Néant \*

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations  1	Augmentation du montant des amortissements  2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)  5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2)  3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)  4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
<b>10 TO TAUX</b>						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du Code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1 ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice au compte de amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
- le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4;
  - le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne "Provisions réglementées".

## CADRE B

## DEFICITS REPORTABLES AU 31 DECEMBRE 1976 IMPUTES SUR LA PROVISION SPECIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE AU DEBUT DE L'EXERCICE .....

2 - FRACTION RATTACHEE AU RESULTAT DE L'EXERCICE .....

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE EN FIN D'EXERCICE ..... =


Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan: de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : <b>AD2</b>		Néant <input type="checkbox"/> *						
<b>CADRE A</b>								
<b>SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *</b>								
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations · dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
Frais établissement et développement		CY	EL	EM	EN			
Fonds commercial		RE	RF	RI	RJ			
Autres immobilisations incorporelles		PE 17 233	PF 2 806	PG 13 415	PH 6 624			
<b>TOTAL I</b>		<b>RK 17 233</b>	<b>RM 2 806</b>	<b>RN 13 415</b>	<b>RO 6 624</b>			
Terrains		PI	PJ	PK	PL			
Constructions	Sur sol propre	PM 3 867	PN 1 500	PO	PQ 5 367			
	Sur sol d'autrui	PR	PS	PT	PU			
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV	PW	PX	PY			
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ 64 655	QA 28 491	QB 12 323	QC 80 823			
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD 17 307	QE 4 158	QF	QG 21 465			
	Matériel de transport	QH 71 006	QI 37 510	QJ 2 226	QK 106 290			
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL 36 478	QM 6 512	QN 15 037	QO 27 953			
Emballages récupérables et divers		QP	QR	QS	QT			
	<b>TOTAL II</b>	<b>QU 193 313</b>	<b>QV 78 171</b>	<b>QW 29 586</b>	<b>QX 241 899</b>			
<b>TOTAL GENERAL (I + II)</b>		<b>ØN 210 546</b>	<b>ØP 80 977</b>	<b>ØQ 43 001</b>	<b>ØR 248 522</b>			
<b>CADRE B</b>								
<b>VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES</b>								
Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel		
Frais établissements	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6	
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV	
Autres immob. incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1	
<b>TOTAL I</b>	<b>RW</b>	<b>RX</b>	<b>RY</b>	<b>RZ</b>	<b>SB</b>	<b>SC</b>	<b>SD</b>	
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4
	Inst. gales, agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2
Inst techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9	
Autres immob. corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1
<b>TOTAL II</b>	<b>X2</b>	<b>X3</b>	<b>X4</b>	<b>X5</b>	<b>X6</b>	<b>X7</b>	<b>X8</b>	
Frais d'acquisition de titres de participations	NL			NM			NO	
<b>TOTAL III</b>								
Total général (I + II + III)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV	
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW	Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY	Total général non ventilé (NW - NY)		NZ	
<b>CADRE C</b>								
<b>MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *</b>		Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice			
Frais d'émission d'emprunt à étaler				Z9	Z8			
Primes de remboursement des obligations				SP	SR			

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS: Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS: Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	<b>TOTAL I</b>	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5G	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	<b>TOTAL II</b>	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1) *	6A	6B	6C	6D
		6E	6F	6G	6H
		Ø2	Ø3	Ø4	Ø5
		9U	9V	9W	9X
		Ø6	Ø7	Ø8	Ø9
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A
	<b>TOTAL III</b>	7B	TY	TZ	UA
	<b>TOTAL GENERAL (I + II + III)</b>	7C	UB	UC	UD
Dont dotations et reprises	{ - d'exploitation - financières - exceptionnelles	UE	UF		
		UG	UH		
		UJ	UK		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.					10
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision. NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.					

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.



Désignation de l'entreprise : <b>AD2</b>		Néant <input type="checkbox"/> *						
<b>CADRE A</b>		<b>ETAT DES CREANCES</b>		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an 3		
DE L'ACTE IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN	
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US	
	Autres immobilisations financières		UT	14 949	UV	13 455	UW	1 494
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA	23 079			23 079	
	Autres créances clients		UX	430 000		430 000		
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie* (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO )		ZI					
	Personnel et comptes rattachés		UY					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ					
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM	8 103		8 103	
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	126 170		126 170	
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN				
		Divers		VP				
	Groupe et associés (2)		VC					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	18 839		18 839		
	Charges constatées d'avance		VS					
	<b>TOTAUX</b>		VT	<b>621 140</b>	<b>VU</b>	<b>596 567</b>	<b>VV</b>	<b>24 573</b>
RENOIS	(1)	Montant - Prêts accordés en cours d'exercice des - Remboursements obtenus en cours d'exercice	VD					
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VE					
RENOIS	(1)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF					
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF					
<b>CADRE B</b>		<b>ETAT DES DETTES</b>		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y						
Autres emprunts obligataires (1)		7Z						
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG						
	à plus d'1 an à l'origine	VH	291 359	53 999	189 635	47 725		
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A						
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	358 293	358 293				
Personnel et comptes rattachés		8C	20 158	20 158				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	43 234	43 234				
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E					
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	16 196	16 196			
	Obligations cautionnées		VX					
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	3 091	3 091			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J	4 300	4 300				
Groupe et associés (2)		VI	50 000	50 000				
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	23 301	23 301				
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie*		Z2						
Produits constatés d'avance		8L						
<b>TOTAUX</b>		VY	<b>809 931</b>	<b>VZ</b>	<b>572 572</b>	<b>189 635</b>	<b>47 725</b>	
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	236 098	(2)	Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL	
	(2)	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	51 376	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.			

# Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **1 087 004** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **1 946 859** euros et un total **charges** de **1 896 129** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **50 730** euros.

L'exercice considéré débute le **01/07/2021** et finit le **30/06/2022**.

Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du règlement 2016-07 de l'Autorité des Normes Comptables homologué par arrêté ministériel du 26 décembre 2016 relatif au Plan Comptable Général .

## Immobilisations

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) minoré des remises, rabais et escomptes obtenus.

## Amortissements

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire ou dégressif (fiscal) en fonction de la durée normale d'utilisation du bien.

- Immobilisations non décomposables : conformément aux mesures de simplifications pour les PME, ces immobilisations sont amorties sur la durée d'usage fiscalement admise.
- Immobilisations décomposables : si les éléments d'un actif ont des durées d'utilisations différentes, chaque élément est comptabilisé séparément et un plan d'amortissement propre à chacun est retenu.

La dépréciation des immobilisations est évaluée par l'entité à chaque clôture, au moyen de test de

# Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

dépréciation effectué dès qu'existe un indice de perte de valeur.

## Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

## Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

## Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

## Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

# AD<sup>2</sup>

Société par actions simplifiée Unipersonnelle  
Au capital de 8 000 EUROS  
9-11 avenue de TOULOUSE  
Centre Commercial LOUBET  
31240 L'UNION  
RCS TOULOUSE 513 633 735

## PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 30 NOVEMBRE 2022

**L'an 2022, le mercredi 30 novembre à 10 heures.**

Denis CANO, mandataire a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 30 juin 2022 et le rapport de gestion sur l'activité de la société au cours de cet exercice.

L'associé unique constate que les documents indiqués ci-après ont été tenus à sa disposition conformément aux dispositions légales applicables ainsi qu'aux statuts de la Société :

- un exemplaire des statuts de la Société,
- les comptes annuels de l'exercice clos le 30 juin 2022, arrêtés par le Président,
- le rapport de gestion du Président.

L'associé unique reconnaît expressément avoir pu prendre pleine et entière connaissance, en temps utile, de tous documents et informations nécessaires à son information préalablement aux décisions qui suivent.

L'associé unique a pris les décisions ci-après relatives aux points suivants :

- approbation des comptes de l'exercice clos le 30 juin 2022 et quitus au Président pour l'exécution de son mandat au cours de l'exercice écoulé ;
- affectation du résultat ;
- constatation des conventions visées à l'article L. 227-10 du code de commerce conclues entre la Société et le Président.

Le Mandataire prend les résolutions suivantes :

### PREMIERE RESOLUTION

L'associé unique, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président relatif à l'exercice clos le 30 juin 2022, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 30 juin 2022, tels qu'ils lui ont été présentés, lesdits comptes se soldant par un bénéfice d'un montant de 50 730 euros.

L'associé unique approuve également les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans le rapport de gestion.

En conséquence, il donne quitus au Président pour l'exécution de son mandat au cours dudit exercice.



# AD<sup>2</sup>

Société par actions simplifiée Unipersonnelle  
Au capital de 8 000 EUROS  
9-11 avenue de TOULOUSE  
Centre Commercial LOUBET  
31240 L'UNION  
RCS TOULOUSE 513 633 735

## PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 30 NOVEMBRE 2022

En outre, l'associé unique constate, conformément à l'article 223 quater du code général des impôts, qu'aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39, 4 du code général des impôts au cours de l'exercice écoulé.

**Cette résolution est adoptée par l'actionnaire unique**

### DEUXIEME RESOLUTION

Après avoir pris connaissance du bénéfice de l'exercice écoulé, s'élevant à un montant de 50 730 euros, l'associé unique décide d'affecter le résultat de l'exercice écoulé ainsi qu'il suit :

Autres Réserves : 50 730 Euros.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 274 915 Euros et se décompose de la façon suivante :

Capital Social	8 000 Euros.
Réserve Légale	800 Euros.
Autres réserves	266 115 Euros.

**Cette résolution est adoptée par l'actionnaire unique**

### TROISIEME RESOLUTION

L'associé unique précise que la mise en paiement du dividende de l'exercice clos le 30 06 2022 devra intervenir au plus tard au 31 mars 2022. Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

**Exercice clos le 30 juin 2021**  
20 000 EUROS

# AD<sup>2</sup>

Société par actions simplifiée Unipersonnelle  
Au capital de 8 000 EUROS  
9-11 avenue de TOULOUSE  
Centre Commercial LOUBET  
31240 L'UNION  
RCS TOULOUSE 513 633 735

## PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 30 NOVEMBRE 2022

**Exercice clos le 30 juin 2020**

150 000 EUROS

**Exercice clos le 30 juin 2019**

150 000 EUROS

**Cette résolution est adoptée par l'actionnaire unique**

### QUATRIEME RESOLUTION

L'associé unique prend acte des conventions conclues pendant l'exercice écoulé entre la Société et Monsieur Denis CANO, en sa qualité de Mandataire. Conformément aux dispositions de l'article L. 227-10 du code de commerce, ces conventions seront portées au registre des décisions de l'associé unique en annexe au présent procès-verbal.

**Cette résolution est adoptée par l'actionnaire unique**

### CINQUIEME RESOLUTION

L'associé unique, connaissance prise du livre de Paie, approuve les salaires.

**Cette résolution est adoptée par l'actionnaire unique**

### SIXIEME RESOLUTION

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance se lève à 12 heures.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Mandataire.

**L'UNION**

**Le 30 NOVEMBRE 2022**

**Denis CANO**

Mandataire holding DMG SASU

